

Ce document contient des renseignements essentiels sur les actions de **Creststreet Resource Fund-Série F** que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre conseiller ou avec Creststreet Asset Management Limited au 1-866-864-6330 ou à l'adresse [info@creststreet.com](mailto:info@creststreet.com), ou visitez le [www.creststreet.com](http://www.creststreet.com).

**Bref aperçu**

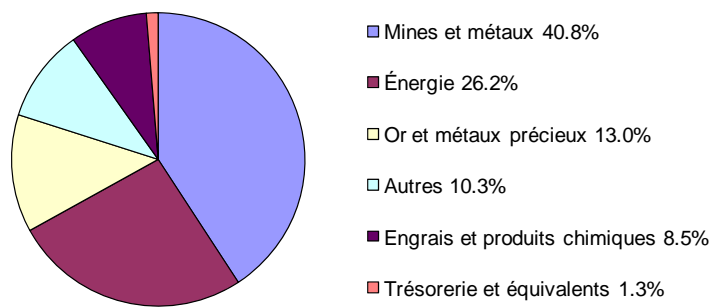
Date de création du fonds:	série F - 16 jan. 2009	Gestionnaire de portefeuille:	Creststreet Asset Management Limited
Valeur totale au 31 mai 2011:	30.2 \$ millions de dollars	Distributions:	Chaque année en mars, le cas échéant
Ratio des frais de gestion (RFG):	4.73%	Placement minimal:	1 000 \$ (initial), 100 \$ (additionnel)

**Dans quoi le fonds investit-il?**

Le fonds investit principalement dans des titres de participation d'émetteurs du secteur canadien des ressources. Le fonds peut également investir dans des titres étrangers jusqu'à concurrence de 50 % de la valeur liquidative du fonds. Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mai 2011. Ces placements changeront au fil du temps.

**Dix principaux placements (au 31 mai 2011)**

1. Sherritt International
2. Arcan Resources Ltd.
3. Miago Corporation
4. Athabasca Oil Sands Corp.
5. First Nickel Inc.
6. Mercator Minerals Ltd.
7. Breakwater Resources Ltd.
8. Grande Cache Coal Corp.
9. Strategic Oil & Gas Ltd.
10. Century Iron Mines Corp.

**Répartition des placements (au 31 mai 2011)**


Nombre total de placements: 65

Les dix principaux placements représentent 51% du fonds.

**Quel a été le rendement du fonds?**

Cette section présente le rendement des actions de la série F du fonds depuis sa création, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement des actions de la série F du fonds.

Il est important de noter que le rendement passé des actions de la série F n'indique pas nécessairement quel sera leur rendement futur. De plus, le rendement réel après impôt dépendra de votre situation fiscale personnelle.

**Rendement moyen**

Le rendement moyen n'est pas disponible pour les actions de la série F, car elles n'ont pas été placées sous le régime d'un prospectus simplifié pendant 12 mois consécutifs.

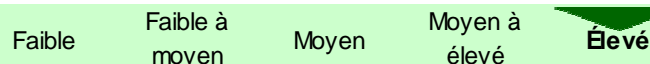
**Rendements annuels**

Le rendement annuel des actions de la série F n'est pas disponible, car ces actions n'ont pas été placées sous le régime d'un prospectus simplifié pendant toute une année civile.

**Quel est le degré de risque?**

Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer. Creststreet Asset Management Limited estime que le risque associé au présent fonds est élevé.

Pour une description détaillée des risques associés au fonds, consultez le prospectus simplifié du fonds.


**Y a-t-il des garanties?**

Comme la plupart des OPC, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

### À qui le fonds est-il destiné?

Ce fonds ne prétend pas être un programme d'investissement complet et pourrait vous convenir uniquement si vous :

- cherchez une plus-value du capital à long terme;
- cherchez à tirer profit du fort potentiel de croissance des actions du secteur des ressources;
- pouvez tolérer une forte volatilité de la valeur des titres du fonds;
- pouvez tolérer un niveau élevé de risque associé au placement.

**Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

### Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

### Combien cela coûte-t-il?

Les informations qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des actions de la série F du fonds. Le fonds a d'autres séries d'actions. Les frais sont différents pour chaque série. Vous devriez vous informer auprès de votre conseiller sur les autres séries d'actions qui pourraient vous convenir.

#### 1. Frais d'acquisition

Vous disposez de diverses options de frais d'acquisition lorsque vous achetez différentes séries du fonds. Informez-vous auprès de votre conseiller sur les avantages et les inconvénients de chaque option.

Aucuns frais d'acquisition ne sont déduits de votre achat ni versés à votre conseiller. En effet, comme vous ne pouvez acquérir les actions de série F du fonds que par l'entremise d'un compte de services à la commission établi auprès de la société de placement de votre conseiller, vous versez déjà une commission à votre conseiller.

#### 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement des actions de la série F. Au 31 décembre 2010, les frais des actions de la série F du fonds s'élevaient à 7,42 % de leur valeur, ce qui correspond à 74,20 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur de la série)
<b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b> Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation des actions de la série F du fonds.	4,73%
<b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b> Il s'agit des frais de transactions des actions de la série F du fonds.	2,69%
<b>Frais du fonds (RFG + RFO)</b>	<b>7,42%</b>

#### Frais de rendement

Le fonds verse au gérant, à l'égard des actions de la série F, des frais de rendement correspondant à 20 % de l'excédent du gain en pourcentage des actions de la série F par rapport au gain en pourcentage du point de référence sur mesure du CRF.

#### Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à la société de placement de votre conseiller pour les actions de la série F du fonds. En effet, comme vous ne pouvez acquérir ces actions que par l'entremise d'un compte de services à la commission établi auprès de la société de placement de votre conseiller, vous versez déjà une commission à votre conseiller.

#### 3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendrez ou substituerez des actions du fonds.

Frais	Ce que vous payez
<b>Frais d'opération à court terme</b>	2 % de la valeur des actions que vous faites racheter ou que vous substituez, dans les 90 jours suivant leur achat ou leur substitution. Ces frais seront payés directement au fonds.
<b>Frais de substitution</b>	Vous pouvez négocier ces frais avec votre conseiller. Votre société de placement peut vous facturer des frais variant entre 0 et 2 % de la valeur des actions substituées.

**Et si je change d'idée?**

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts ou d'actions d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

**Renseignements**

Communiquez avec Creststreet Asset Management Limited ou avec votre conseiller pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du fonds et d'autres documents d'information. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Creststreet Asset Management Limited  
70, avenue University  
bureau 1450  
Toronto (Ontario) Canada M5J 2M4

Tél: 416-864-6330  
Sans frais: 1-866-864-6330  
Courriel: [info@creststreet.com](mailto:info@creststreet.com)  
[www.creststreet.com](http://www.creststreet.com)